



FÉDÉRATION DES ENTREPRISES
DU COMMERCE
ET DE LA DISTRIBUTION

Communiqué de presse

Paris, le 29 juin 2009

Opération Ampoules : retrait des ampoules de 100 watts au 30 juin 2009

Au 30 juin 2009, les enseignes de la distribution adhérentes de la FCD* cesseront de commercialiser les ampoules domestiques de classe D, E, F ou G d'une puissance supérieure ou égale à 100 watts (les plus énergivores), conformément à l'engagement pris dans le cadre de la *Convention sur le retrait de la vente des ampoules à incandescence et la promotion des lampes basse consommation*, signée le 23 octobre 2008 entre le MEEDDAT et la FCD**.

Au 31 décembre 2009, ce sera le tour des ampoules de 75 watts, puis celles de 60 watts au 30 juin 2010, de 40 watts au 31 août 2011, et de 25 watts au 31 décembre 2012. Ces engagements devancent le calendrier de retrait imposé par un règlement européen du 18 mars 2009.

Les distributeurs ont anticipé l'échéance du 30 juin 2009 en arrêtant les commandes à leurs fournisseurs industriels. Les stocks restants, en faibles quantités, seront commercialisés jusqu'à épuisement, avant le 1^{er} septembre 2009 au plus tard.

Les enseignes signataires réaménagent leurs rayons et multiplient les promotions : en 2009, ce sont 6 millions de lampes fluo-compactes (LFC) qui seront proposées aux consommateurs à des prix compétitifs dans le cadre des partenariats noués avec EDF.

Au total, près de 30 millions de LFC ont déjà été vendues en 2008, soit environ 15% du marché (contre 10,7% en 2007). La convention a fixé un objectif de part de marché pour les LFC de 25% à fin 2009 et de 35% à fin 2010.

Les enseignes contribuent également au recyclage des LFC usagées, notamment à travers la mise en place de 3000 meubles de collecte mis à disposition des consommateurs dans les magasins, en partenariat avec Récyllum, l'éco-organisme agréé pour les lampes usagées.

* Enseignes signataires de la FCD : Atac, Auchan, Carrefour, Casino, Cora, Francap, Lidl, Métro, Monoprix et Système U.

** Autres signataires : l'ADEME, EDF, la FMB (Fédération des Magasins de Bricolage) et Récyllum.
Contact : Muriel Hoyaux (FCD) - Tél : 01 44 43 99 01 - Fax : 01 47 20 53 53

A terme, le remplacement des ampoules à incandescence par des lampes basse consommation permettra d'économiser 8 térawatts-heures (soit deux fois la consommation annuelle de Paris) et de réduire les émissions de CO₂ de près d'un million de tonnes chaque année (source ADEME).

A travers cette action concrète, les enseignes de la distribution démontrent leur engagement en faveur du développement durable et de la consommation responsable.

FCD

La Fédération représente les entreprises du commerce à prédominance alimentaire. Ce secteur compte 650 000 salariés, 1 400 hypermarchés, 5 600 supermarchés, 3 700 maxidiscomptes et 15 500 magasins de proximité, soit environ 26 000 points de vente pour un volume d'affaires de 170 milliards d'euros. Elle intervient notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, le développement durable, les relations économiques (PME, industriels, filières agricoles), les relations avec les partenaires sociaux et sur les sujets liés à l'aménagement du territoire et d'urbanisme commercial.